



# Saint-Urbain Sainte-Marie des Vallées

**Bulletin exceptionnel n°19 du dimanche 22 novembre 2020**

## **Solennité du Christ Roi de l'univers**

### **ESSENTIEL OU NON ESSENTIEL ? COMMUNION OU DIVISION ?**

Il n'est pas inutile de distinguer dans notre vie ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas. N'oublions pas que des choses peuvent être essentielles pour certains sans l'être pour d'autres. C'est aussi en conscience, après avoir éclairé cette conscience, que nous pouvons faire ce discernement.

Pour nous, chrétiens, il y a un Bien essentiel : le Christ. Sans Lui, nous ne pouvons pas être appelé « chrétiens », puisque être chrétien c'est être configuré au Christ. « *Sans Moi, vous ne pouvez rien faire* » nous dit Jésus (Jn 15, 5). C'est dans l'Eucharistie que nous rencontrons Celui qui nous fait vivre car c'est le moyen qu'Il a choisi pour être « *avec nous tous les jours* » (Mt 28, 19) et pour Se donner à nous. En 304, les 49 martyrs d'Abitène avaient été surpris en train de pratiquer en secret la célébration de l'Eucharistie. Arrêtés et torturés, ils n'avaient pas cédé. L'un d'eux avait déclaré : « *Sans la Messe célébrée le jour du Seigneur nous ne pouvons pas vivre. Nous ne pouvons pas affronter les difficultés quotidiennes et résister aux tentations, sans l'Eucharistie.* »

Les confinements successifs et l'interdiction actuelle des cérémonies obligent chacun à s'interroger sur le caractère essentiel pour lui de la Messe et de l'accès à l'Eucharistie (pour l'adoration ou la communion). Cette interrogation est une très bonne chose ! Quelle que soit notre réponse personnelle à cette interrogation, il est bon de demander au Seigneur de faire grandir en nous l'amour de la Messe et de l'Eucharistie.

Certains ont éprouvé le besoin de demander publiquement, par des pétitions ou des manifestations, la possibilité de célébrer des Messes publiques dans le respect d'un protocole sanitaire. D'autres ont choisi de souffrir en silence. Chacun doit agir en conscience et je ne serais pas dans mon rôle de pasteur si je vous disais sur ce point comment agir ou ne pas agir. Je suis dans mon rôle quand j'éclaire les consciences, mais chacun est amené ensuite à suivre librement ce que lui dicte sa conscience.

Cependant, j'attire votre attention sur un point important : ne tombons pas dans le piège de ceux qui opposent ou qui divisent. Ce serait contradictoire quand il s'agit de parler de communion ! Par exemple, certains cherchent à opposer la demande de Messes publiques et le service des pauvres. Le fruit de l'Eucharistie est précisément la charité : n'entrons pas dans le jeu des oppositions artificielles. J'apprécie que, lors de la manifestation déclarée que certains paroissiens ont organisée dimanche dernier devant Saint-Urbain, il ait été réalisé une quête reversée au Secours Catholique. C'était précisément la Journée Mondiale des pauvres et la Journée Nationale du Secours Catholique : rien n'oppose la demande de pouvoir célébrer la Messe et le soutien des plus pauvres. D'ailleurs, ce sont aussi les plus pauvres qui sont privés de se retrouver en communauté pour célébrer le Seigneur.

« *Qu'il n'y ait pas de division entre vous* » exhorte saint Paul (1 Co 1, 10) qui rappelle que « *Dieu a voulu qu'il n'y ait pas de division dans le corps* » (1 Co 12, 25). Coupés de l'Eucharistie qui produit en nous la charité, nous sommes plus fragiles. Ne nous laissons pas piéger par le Diviseur

qui « rôde, comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer » (1 P 5, 8). Si la tentation de juger les autres se présente, demandons au Seigneur un surcroît de charité. Peut-être en venant devant Lui dans l'adoration eucharistique.

C'est bien cela en effet qui est essentiel : le Christ présent dans l'Eucharistie qui vient produire en nous la charité.

Abbé Dedieu, votre Curé

## LE CARNET DE LA SEMAINE

**Obsèques** : Marie-Thérèse LUCET, Thibault INGOLD

### Denier de l'Église

Chers paroissiens

N'oubliez pas votre contribution au denier de l'Église si vous ne l'avez pas déjà fait, de façon à ce que vous puissiez bénéficier de la réduction fiscale sur votre imposition 2020.

Nous vous remercions encore pour votre participation à la vie économique de notre paroisse.

### Ouverture des églises

Saint-Urbain : du lundi au samedi de 8h45 à 20 heures  
le dimanche de 12h30 à 20 heures  
Sainte-Marie des Vallées : tous les jours de 9 heures à 20 heures  
les samedi et dimanche de 9 heures à 19h30  
Saint-André - Sainte-Hélène : tous les jours de 8h30 à 19 heures

### Horaires des Messes

La célébration de la Messe étant toujours interdite, deux Messes seront retransmises sur notre chaîne YouTube [youtube.stusmv.fr](https://www.youtube.com/stusmv.fr) le dimanche à 9h30 (forme extraordinaire) et 11 heures.

### Adoration

Un temps où chacun est invité à venir présenter au Seigneur ses joies, ses difficultés... ou simplement Lui dire « je T'aime ».

Le Saint-Sacrement est exposé :

- à Saint-Urbain tous les jours de 15 heures à 20 heures
- à Sainte-Marie des Vallées du lundi au vendredi de 18 heures à 20 heures et les samedi et dimanche de 15 heures à 19h30

Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : **adoration Sainte-Marie des Vallées**

Les horaires peuvent être modifiés en fonction du retour des Messes.



### Exposition « Les Miracles Eucharistiques »

**Du 26 novembre au 8 décembre** inclus, nous accueillerons une partie de l'exposition conçue et réalisée par le bienheureux Carlo Acutis sur « Les Miracles Eucharistiques », qui se sont produits au cours des siècles à travers le monde et qui ont été reconnus par l'Église.

Cette exposition de 42 panneaux sera répartie sur les trois églises.

*« Les Miracles Eucharistiques se veulent confirmer cette foi qui se base sur les paroles du Christ, selon lesquelles ce qui semble être le pain n'est plus du pain et ce qui semble être du vin n'est plus du vin. Dans les Miracles Eucharistiques apparaissent en effet la chair et le sang ou bien l'une ou l'autre, selon les cas. Le but de ces Miracles est de démontrer que nous ne devons*

pas regarder l'apparence extérieure (pain et vin), mais la substance, la vraie réalité, qui est chair et sang. » Père Roberto Coggi, O.P.

## 9 jours avec des saints : vie ordinaire, sainteté extraordinaire !

Durant 9 jours, nous sommes invités à avancer vers le Seigneur à la suite des saints, neuf jours de prière ponctués de temps de partage et de formation. Confinement oblige, les « 9 jours avec des saints » se vivront en communion chacun dans nos foyers, un temps encore plus important alors que cette période est si éprouvante !

**Du 30 novembre au 8 décembre**, priez la neuvaine de l'Immaculée Conception sur le site [Hozana](http://Hozana), venez être enseignés lors de la veillée conjugale du vendredi 4 décembre, venez être renouvelés dans l'élan missionnaire le samedi 5 décembre pour une grande veillée paroissiale, découvrez les spiritualités de saint François de Sales et saint Josémaria Escriva le lundi 7 décembre.

Il y aura encore l'exposition du bienheureux Carlo Acutis consacrée aux miracles eucharistiques et d'autres temps forts.

Tout se déroulera sur la chaîne YouTube de la paroisse [youtube.stusmv.fr](http://youtube.stusmv.fr). Sauf nouvelles indications !

Venez dès maintenant acheter une neuvaine paroissiale qui brûlera dans votre coin prière pendant ces 9 jours, vous associant concrètement à ce temps fort de notre paroisse ! (La neuvaine est proposée au prix de 9 euros, dans nos églises ou le dimanche entre 12 heures et 12h30.)



## Parcours Alpha



Le Parcours Alpha a débuté le **lundi 16 novembre à 20 heures** via Zoom. Vous pouvez encore rejoindre le groupe ; inscrivez-vous en envoyant un mail à [alpha.lagarennecolombes@gmail.com](mailto:alpha.lagarennecolombes@gmail.com) ou en téléphonant au 06 68 13 12 20.

## Couronnes de l'Avent

C'est avec une grande tristesse que nous devons annuler notre atelier "couronnes de l'Avent". Puisque nous ne pourrions partager ce moment de convivialité, nous vous proposons de faire chacun dans vos maisons, avec ce que vous avez, une couronne de l'Avent. Vous nous envoyez une photo de votre réalisation avec, selon votre inspiration un mot, une prière ou une intention de prière que vous souhaiteriez partager, sur l'adresse [ateliersfamiliaux.smv@gmail.com](mailto:ateliersfamiliaux.smv@gmail.com). Nous mettrons vos créations et vos mots sur le site internet de la paroisse. En ces temps difficiles nous vous proposons ainsi de rester unis et fermes dans la prière et le partage.



L'équipe des animatrices des après-midis en famille de Sainte-Marie des Vallées

## Communication

Afin de maintenir notre lien communautaire, plusieurs moyens de communication restent à votre disposition :

**La page Facebook de la paroisse** [www.facebook.com/stusmv](http://www.facebook.com/stusmv)

**La chaîne YouTube** [youtube.stusmv.fr](http://youtube.stusmv.fr) pour suivre en direct ou en différé :

- les Laudes à 8 heures du lundi au vendredi, 9 heures le samedi et le dimanche
- la Messe dominicale sous la forme extraordinaire à 9h30
- la Messe dominicale à 11 heures

*Vous pouvez encore demander à ce que des Messes soient célébrées à telle ou telle intention. Il vous suffit de préciser la date et l'intention par mail à [paroisse@stusmv.fr](mailto:paroisse@stusmv.fr) (quand il s'agit d'une intention pour une personne, merci de préciser si elle est vivante ou décédée). L'Église de France propose une offrande de Messe de 18 € : vous pouvez régler votre offrande en déposant votre chèque à l'ordre de « paroisse Saint-Urbain » dans le tronc de l'église ou par virement : IBAN FR7630003042820005001228753 - BIC SOGEFRPP*

## POUR MÉMOIRE

### \* La quête :

1. l'application La Quête [contact@appli-laquete.fr](mailto:contact@appli-laquete.fr) - [www.appli-laquete.fr](http://www.appli-laquete.fr)
2. le dispositif temporaire mis en place par la Conférence des Évêques de France [www.quete.catholique.fr](http://www.quete.catholique.fr)
3. un don par chèque (à l'ordre de paroisse Saint-Urbain), en espèces ou par virement : IBAN FR7630003042820005001228753 BIC SOGEFRPP

### \* Le denier :

1. Par chèque : En retournant le bulletin de don avec votre chèque à l'ordre de Saint-Urbain ou Sainte-Marie des Vallées
2. Par prélèvement automatique : En retournant le bulletin de don par prélèvement
3. Par Internet : Don sécurisé sur le site du diocèse <https://denier.diocese92.fr/donner/~mon-don>

### \* Le legs :

Le service Legs du diocèse a mis en place une permanence téléphonique 7j/7 pour répondre à toutes les questions liées aux dispositions de dernières volontés (testaments, legs, donations...).

Vous pouvez contacter la responsable Isabelle Ousset : 06 70 82 54 64 ou [i.ousset@diocese92.fr](mailto:i.ousset@diocese92.fr)

Les permanences d'accueil de Saint-Urbain et Sainte-Marie des Vallées sont joignables par téléphone :

Saint-Urbain : 01 42 42 87 71

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures (au fond de l'église)

L'accueil est ouvert le samedi de 10 heures à 12 heures (à l'entrée de l'église à droite)

Sainte-Marie des Vallées : 01 42 42 24 96

du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures

Ou par mail : [paroisse@stusmv.fr](mailto:paroisse@stusmv.fr)

**N'hésitez pas à vous abonner à la chaîne YouTube de la paroisse** [youtube.stusmv.fr](http://youtube.stusmv.fr)

Pour garder notre lien communautaire